

## CONDUITE SUPERVISEE

### Définition :

La conduite supervisée est une alternative à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). C'est une conduite accompagnée ou l'élève acquiert de l'expérience grâce à un accompagnateur avant de passer ou de repasser l'examen pratique.

Permet comme le permis B la conduite de : - véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises, - véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Autorise comme le permis B à conduire les mêmes véhicules avec une remorque : - dont le PTAC n'excède pas 750 kilogrammes,

### La conduite supervisée permet :

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire.

### Public concerné :

Tout élève âgé d'au moins 18 ans, inscrit pour suivre une formation à la conduite des véhicules légers, peut suivre un apprentissage en conduite supervisée, après l'obtention de l'ETG (code) et de la validation de sa formation initiale.

### Conditions requises :

Etre titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASSR.

- Suivre une formation initiale du permis B (à partir de 17 ans  $\frac{1}{2}$ ).
- Avoir 18 ans révolu.

### Durée de la formation :

- Formation initiale =
- Évaluation = obligatoire permettant de déterminer un volume prévisionnel de formation.
  - Formation théorique et obtention de l'ETG.
  - Formation pratique (20 heures minimum)
- 1 RDV pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur.
  - Phase de conduite sous la surveillance constante et permanente d'un accompagnateur sans condition de durée ni de distance.
  - N.B : L'accompagnateur doit déclarer et valider par sa société d'assurance.
  - Un sigle « conduite accompagnée » doit être apposé sur le véhicule.

### Programme de la formation initiale :

Une évaluation de départ afin de déterminer un volume prévisionnel de conduite.

#### Formation théorique :

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code reprenant les 9 thèmes officiels.

L : dispositions légales en matière de circulation.

C : le conducteur.

R : La route.

U : Les autres usagers de la route.

D : Règlements généraux et divers.

P : Préparation nécessaire à prendre en quittant le véhicule.

M : Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite.

S : Equipements de sécurité des véhicules.

E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

#### Formation pratique :

Avec l'appui du livret d'apprentissage de l'élève et de la fiche de suivi, tout en suivant le R.E.M.C (référentiel pour l'éducation et mobilité citoyenne).

**4 compétences :**

Compétence 1 = Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Compétence 2 = appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Compétence 3 = Circuler dans des conditions difficiles, et partager la route avec les autres usagers.

Compétence 4 = Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

**Accompagnement à l'examen pratique du permis de conduire :**

Un enseignant de la conduite accompagne l'élève durant l'examen pratique du permis de conduire, qui s'effectue avec le véhicule de l'auto-école.

**Les moyens :**

La formation initiale sera dispensée à l'auto-école située :  
95 RUE PIERRE BROSOLETTTE 36100 ISSOUDUN et comme suit :

- ✓ Partie théorique (ETG) : en salle, à l'auto-école, par des cours dispensés par des enseignants de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules légers en cours de validité, avec support tableau et supports audio visuels ENPC.
- ✓ Partie pratique : sur véhicule RENAULT CLIO dispensée par des enseignants de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules légers en cours de validité.
- ✓ Avec bilan à la fin de chaque leçon, en s'appuyant sur le livret d'apprentissage et la fiche de suivi de l'élève.
- ✓ RDV : Partie en salle à l'auto-école + partie conduite sur le véhicule mentionné ci-dessus.